

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix juillet deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 27/06/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Gérard BEAUBIER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement Dominique DUNAUD), Camille DUDOGNON, Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Isabelle LEON (en remplacement d'Edith LERENARD), Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement d'Alexandre MAZIN), Monique REIX-BUSSY, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY),

**EXCUSES :** Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Louis BREGAINT, Sylvette CHADELAUD, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Hubert LEHMANN, Philippe STEYAERT.

Isabelle LEON a été élue secrétaire de séance.

## 2013-092 : ESPACE AQUA'NOBLAT – ACCEPTATION INDEMNISATION SUITE SINISTRE ELECTRIQUE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la proposition d'indemnisation présentée par la SMACL

Monsieur le Président expose qu'au mois d'octobre 2012, une panne sur le réseau électrique géré par ErDF a conduit à différents problèmes sur du matériel électrique de l'Espace Aqua'Noblat (déchloramineur et centrale de traitement d'air) mais aussi une perte de marchandise (produits destinés à la vente et stockés dans les congélateurs).

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur, la SMACL, qui a nommé un expert qui a réalisé sa mission d'expertise le 15 janvier 2013.

Monsieur le Président explique qu'à l'issue de celle-ci, la SMACL propose de prendre en charge la totalité des frais engagé pour les réparations, à savoir 1 623,03 €.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 29voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Accepte** l'indemnisation de 1 623,03 € proposée par la SMACL,

**Donne tout pouvoir** à Monsieur le Président pour percevoir cette dernière.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11 juillet 2013

Certifié exécutoire


Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,

  
Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#)  
[Déconnexion](#)

## Actes Soumis au Contrôle de Légalité

[Actes en cours](#)   [Création d'acte](#)   [Recherche](#)

### Accusé de réception préfecture

 Imprimer    Envoyer

Objet de l'acte : ESPACE AQUA'NOBLAT- ACCEPTATION INDEMNISATION SUITE SINISTRE ELECTRIQUE

---

Date de transmission de l'acte : 12/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 12/07/2013

---

Numéro de l'acte : 2013-092 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130710-2013-092-DE

---

Date de décision : 10/07/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.7. Intercommunalité